

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2010051

Signataire : SL/MP

OBJET : Budget annexe du SSIDPAAH - Décision Modificative n°1 (exercice 2010)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 188 du 24 septembre 2009 portant création d'un budget annexe du Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH),

Vu le budget primitif 2010 du SSIDPAAH adopté par délibération n° 43 du 8 avril 2010,

Vu la notification en date du 18 octobre 2010 des enveloppes budgétaires attribuées au SSIDPAAH par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France au titre de l'exercice 2010,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du SSIDPAAH, pour l'exercice 2010, telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération et équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation : 10 665 €

Recettes d'exploitation : 10 665 €

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 24/12/2010

Publié le : 23/12/2010

Certifie exécutoire le : 24/12/2010

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué